

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,  
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,  
Sous la présidence de Mr Serge GUILAUMÉ, maire.

### Etaient présents :

1. Mr Serge GUILAUMÉ,	8. Mr Patrice CHRÉTIEN,
2. Mr Dominique JAILLIER,	9. Mr Gaël PINEAU,
3. Mme Magali LOINARD,	10. Mme Chrystelle MÉTÉREAU,
4. Mme Isabelle DRAPEAU,	11. Mr Sébastien MAHIER,
5. Mr Bertrand TOUEILLE,	12. Mr Michaël OTT
6. Mme Marie-Thérèse MICHEL,	13. Mme Aurélie BROSSIER,
7. Mme Anne-Pascale LECLERC,	14. Mme Aurélie PINSON,
	15. Mr Xavier THUAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marina GAUDRÉ, Mr Benoit HAMON.

Date de convocation : **26 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum de l'assemblée : 9

Nombre de membres présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Michaël OTT

### Ordre du jour :

- Présentation de l'ensemble de l'Etat des indemnités des élus.
- Approbation du Compte Financier Unique - CFU.
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget principal de Prée-d'Anjou et des budgets annexes des Lotissements du Fresne et de la Charmille 4.
- Examen et vote du budget primitif 2026 de la commune.
- Examen et vote du budget annexe 2026 du lotissement Le Fresne.
- Examen et vote du budget annexe 2026 du lotissement la Charmille 4.
- Programme voirie 2026.
- Vente parcelle lot N° 5 du lotissement « Le Fresne ».
- Demande de Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural – Approbation du projet 2024-2026 « Lecture Publique ».

### Questions diverses :

- Compte-rendu des commissions

## PRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE DE L'ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS.

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre. Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2025 ET DES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS DU FRESNE ET DE LA CHARMILLE 4.**

Point reporté ultérieurement. Il est informé que le CFU doit être voté avant le 1<sup>er</sup> juillet.

**N°26-03-012 REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRINCIPAL DE PRÉE-d'ANJOU ET DES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS DU FRESNE ET DE LA CHARMILLE 4.**

Mr le maire rappelle que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération après constatation des résultats définitifs lors de l'approbation du compte financier unique.

Il explique qu'une reprise par anticipation des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2025 peut être réalisé pour effectuer le vote du budget principal de la commune et de ses budgets annexes lotissements.

Il est proposé de reprendre par anticipation les résultats des budgets 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation des résultats du budget principal de Prée-d'Anjou et de ses budgets annexes lotissements qui se présente comme suit :

**Résultats 2025 de la commune de Prée-d'Anjou :**

**Section d'investissement**

Résultat estimé de l'exercice 2025	- 194 204.02 €
Résultat antérieurs reportés 2024	+ 393 774.79 €
<b>Résultat estimé de clôture au 31/12/2025 qui sera inscrit au chapitre 001 en investissement au budget 2026</b>	<b>199 570.77 €</b>

**Section de fonctionnement**

Résultat estimé de l'exercice 2025	178 198.47 €
Résultat antérieurs reportés 2024	0.00 €
<b>Résultat estimé de clôture au 31/12/2025 qui sera inscrit au budget 2026 en investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »</b>	<b>178 198.47 €</b>

**Résultats 2025 du lotissement de la Charmille 4 :**

**Section d'investissement**

Résultat estimé de l'exercice 2025	91 681.42 €
Résultat antérieurs reportés 2024	- 91 681.42 €
<b>Résultat estimé de clôture au 31/12/2025</b>	<b>0.00 €</b>

**Section de fonctionnement**

Résultat estimé de l'exercice 2025	0.00 €
Résultat antérieurs reportés 2024	26 828.52 €
<b>Résultat estimé de clôture au 31/12/2025 qui sera inscrit en fonctionnement au chapitre 002 « excédent antérieur reporté » au budget 2026</b>	<b>26 828.52 €</b>

## Résultats 2025 du lotissement du Fresne :

### Section d'investissement

Résultat estimé de l'exercice 2025	130 694.43 €
Résultat antérieurs reportés 2024	- 130 693.93 €
<b>Résultat estimé de clôture au 31/12/2025</b>	<b>0.00 €</b>

### Section de fonctionnement

Résultat estimé de l'exercice 2025	- 16 056.78 €
Résultat antérieurs reportés 2024	- 121 413.15 €
<b>Résultat estimé de clôture au 31/12/2025 qui sera inscrit en fonctionnement au chapitre 002 « déficit antérieur reporté » au budget 2026</b>	<b>- 137 469.93 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les reprises anticipées des résultats estimés de clôture au budget communal et au budgets annexes des lotissements de la Charmille 4 et du Fresne de l'exercice 2025, présentés ci-dessus ;

**DÉCIDE** d'affecter ces résultats estimés aux budgets 2026 de la commune de Prée-d'Anjou et des lotissements de la Charmille 4 et du Fresne.

**CHARGE** Mr le maire et le comptable public de l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 26-03-013 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sur proposition de son Maire,

**Vote à l'unanimité** le budget primitif de l'exercice 2026, qui peut se résumer comme ci-joint en annexe à la présente délibération.

#### **N° 26-03-014 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 DU LOTISSEMENT « LE FRESNE ».**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sur proposition de son Maire,

**Vote à l'unanimité** le budget annexe de l'exercice 2026 du lotissement « Le Fresne », qui peut se résumer comme ci-joint en annexe à la présente délibération.

#### **N° 26-03-015 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 DU LOTISSEMENT « LA CHARMILLE 4 ».**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sur proposition de son Maire,

**Vote à l'unanimité** le budget annexe de l'exercice 2026 du lotissement « La Charmille 4 », qui peut se résumer comme ci-joint en annexe à la présente délibération.

#### **N° 26-03-016 PROGRAMME VOIRIE 2026.**

Mr le maire présente le compte rendu de la commission voirie concernant les travaux de revêtement sur la voirie communale à programmer en investissement dépenses.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de lancer par simple consultation auprès des entreprises indiquées ci-dessous :

- FOUCHER TRAVAUX PUBLICS BÂTIMENTS de St-Pierre-la-Cour (53),

- CHAZÉ TP de Craon (53),
- SÉCHÉ de Bourgneuf-la-Forêt (53) ;

**SOLLICITE** une réponse des offres jusqu'au jeudi 21 mai 2026 à 12 h, ouverture des plis à 14 h ce même jour,

**CHARGE M.** le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**N° 26-03-017 VENTE PARCELLE LOT N°5 DU LOTISSEMENT « LE FRESNE ».**

Vu le courrier de réservation de Mr BOURBON Quentin et Mme VERDON Audrey, reçu en mairie le 11 février 2026, domiciliés 1 rue du Fresne à Ampoigné, à l'acquisition de la parcelle n° 5, d'une superficie de 574 m<sup>2</sup>, 9 rue du Verger, selon le mode de calcul ci-dessous :

		Lot n ° 5 574m <sup>2</sup>
Prix de vente net décidé par le Conseil Municipal (Délibération n° 22-02-011 du 24/02/2022)	45,00 €	25 830.00 €
	Dont TVA 20 %	4 305.00 €
	Prix de vente HT	21 525.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** la vente à Mr BOURBON Quentin et Mme VERDON Audrey, domiciliés 1 rue du Fresne à Ampoigné 53200 PRÉE-d'ANJOU, de la **parcelle n° 5**, d'une superficie de 574 m<sup>2</sup>, section 004 ZV n° 160, située au **9, rue du Verger** – Ampoigné – 53200 PRÉE-d'ANJOU, au prix total de 25 830.00 € ;

**CHARGE** Maître MATHIEU - MASSERON, Notaires associés à CHATEAU-GONTIER, d'établir l'acte de vente.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, en cas d'empêchement de ce dernier à l'un des adjoints, pour signer les documents relatifs à cette vente.

**N° 26-03-018 DEMANDE DE FONDS COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RURAL – APPROBATION DU PROJET « LECTURE PUBLIQUE ».**

Afin de faciliter le développement de la lecture publique, la municipalité souhaite renouveler et actualiser son fonds de livre mis à disposition dans les bibliothèques d'Ampoigné et Laigné communes déléguées de Prée-d'Anjou.

La communauté de communes du Pays de Château-Gontier propose une aide financière dans ce but.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Volet 4 "Solidarité communautaire" (lecture publique).

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Prée-d'Anjou va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 4 du FCATR à hauteur de 2 846.00 € (correspondant à la population INSEE 2024 de la commune, soit 1423 hab. x 2 € = 2 846.00 €).

L'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de Prée-d'Anjou, subventions déduites, sur présentation de factures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'opération "Solidarité communautaire – lecture publique", telle que décrite ci-dessus ;

**AUTORISE** Mr le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 846.00 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du FCATR (lecture publique) ;

**APPROUVE** le règlement du FCATR ;

**DONNE** à Mr le maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

## Compte-rendu des commissions :

### Commission travaux et voirie :

- Lotissement la Charmille 4 - Laigné : Les travaux de finition sont prévus mi-avril.
- Effacement réseaux RD 22 - Laigné : Début des travaux en avril.
- Murs cimetière - Laigné : La réfection du mur gauche débutera en avril.

### Commission vie sociale et associative :

- Evènement compostage : Mme Maëva ELIE est la nouvelle animatrice « BIODECHETS » du Pays de Château-Gontier. Il est proposé un évènement « Tous au compost », du 28 mars au 12 avril sur le territoire en lien avec des animateurs du CPIE.

Une animation sur le « jardinage responsable » est proposée au plan d'eau d'Ampoigné le mercredi 8 avril de 14 h à 16 h. Cet évènement coïncide avec une animation sur le jardinage orchestrée par la bibliothèque de Laigné en lien avec la médiathèque ce même jour, il n'est donc pas souhaitable d'accueillir cette animation le 8 avril et souhaitons une autre date.

### Commission animations et communications :

- Repas des aînés : Une cinquantaine de convives seront présents au repas annuel des aînés ce samedi 7 mars à la salle des Loisirs d'Ampoigné. 3 jeunes du service jeunesse viennent servir pour subventionner leur projet d'été à Cancale.
- Nuits de la Mayenne : Il sera sollicité des bénévoles pour l'organisation de la manifestation au Domaine du Fort à Laigné le 23 juillet 2026.
- Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français : 2 classes du Lycée Pierre et Marie Curie en présence du service patrimoine de Château-Gontier, de la responsable du secteur Sud Mayenne des Architectes des Bâtiments de France, Mr POUJADE, président de l'association des Vieilles Pierres Belmontoises, de Mr le curé de la paroisse et représentants ainsi que des élus, se sont retrouvés, ce jeudi 5 mars, à l'église Saint-Martin-de-Vertou de Laigné pour la présentation du retable en arrière de la table d'autel, qui a un besoin de réfection.

5 œuvres du secteur Sud Mayenne sont visitées ce mois-ci par ces élèves. Ils auront la responsabilité de voter pour l'œuvre qu'ils auront préférée. Celle retenue pourra être restaurée et bénéficiera d'une subvention de 10 000 €, attribuée par la Région Pays de la Loire.

Tableau des permanences des élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Prochaines réunions du conseil municipal le vendredi 20 mars 2026 à 20 h.

La secrétaire de séance,  
Mr Michaël OTT

Prée-d'Anjou, le 10 mars 2026

Le maire,  
Mr Serge GUILAUMÉ



